L’évaluation périodique des programmes d’études à l’Université Concordia

Mars 2003

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2003-05
Dépôt légal – 1er trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-017-8

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2003

AVANT-PROPOS

La *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, en 1991. Cette **Politique** permet de s'assurer, dans une perspective d'imputabilité, que chaque établissement dispose d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique,** adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **7**

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE **9**

1.1 Déroulement du processus 9
Le comité d'auto-évaluation 9
Les experts externes 10
Le comité institutionnel 11
Le suivi 12
La diffusion des résultats 12
1.2 Critères d'évaluation des programmes 12

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION **15**

2.1 La politique institutionnelle 15
2.2 La mise en application du processus 16

3. RECOMMANDATIONS **19**

CONCLUSION **21**

ANNEXES

ANNEXE I COMMENTAIRES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA 25

ANNEXE II MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 27

ANNEXE III LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS 29

ANNEXE IV DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA 31

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université Concordia.

La première partie du présent rapport résume la politique d'évaluation périodique des programmes actuellement en vigueur dans l'établissement. Celle-ci a été adoptée au mois de décembre 1999, en remplacement des *Procedural Guidelines for Periodic Appraisal of Academic Units* révisés suite au premier rapport de la Commission, qui a été adressé à l'Université en janvier 1995.

Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle politique ont été explicitées dans un guide d'évaluation publié au mois de mars 2000. Ce document a fait l'objet d'une révision au mois de décembre 2001 afin d'intégrer les plus récents ajustements apportés à la **Politique** de la CREPUQ. C'est sur la base de cette deuxième édition que la Commission a effectué ses travaux.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci découlent de la vérification de l'ensemble de la documentation faisant partie de la politique institutionnelle et de l'examen des pratiques d'évaluation, telles que révélées à travers trois dossiers dont le traitement a été finalisé au mois de septembre 2002 : le dossier d'évaluation du département des sciences de l'exercice, le dossier d'évaluation du département de psychologie et celui de l'École Mel Oppeinheim, en cinéma.

Lors de sa visite à l'Université Concordia le 6 novembre 2002, la Commission a rencontré les directions universitaire et facultaire, les professeurs qui ont participé aux travaux des comités d'auto-évaluation et la direction de leur département respectif, des professeurs qui ont été membres des comités institutionnels intervenant à la troisième étape du processus, et trois groupes d'étudiants. C'est ainsi que la Commission a pu compléter son analyse.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique intitulée *Appraisal of Academic Programmes at Concordia University* a été adoptée par l'Assemblée des gouverneurs et par le Sénat de l'établissement en décembre 1999. La politique privilégie une approche d'évaluation par programme et elle stipule, entre autres, que l'évaluation périodique fait partie intégrante du processus institutionnel de planification académique. La périodicité du cycle d'évaluation est de sept ans.

La mise en œuvre de la politique est placée sous la responsabilité du doyen de faculté et du doyen des études supérieures, le cas échéant. Ceux-ci en déterminent les particularités pour tous les programmes qui relèvent de leur responsabilité, en concertation avec le vice-recteur exécutif aux affaires académiques (également *Provost)* et avec le responsable de l'évaluation périodique des programmes (*Chair and Convener of University Academic Appraisals*).

Chaque doyen et chaque directeur d'École affecte un vice-doyen ou un adjoint au dossier d'évaluation des programmes. Cette personne peut compter sur la collaboration du responsable de l'évaluation périodique des programmes pour réaliser la tâche qui lui est confiée. Le même soutien est assuré au président du comité institutionnel qui intervient à la troisième étape du processus.

Chaque faculté a la responsabilité d'établir le calendrier d'évaluation des programmes qui relèvent de sa responsabilité et de le soumettre pour approbation au comité académique du Sénat (*Senate Academic Programmes Committe)*. La faculté doit également déterminer les agrégats de programmes qui feront partie d'un même dossier d'évaluation et, le cas échéant, établir une procédure adéquate pour former le comité d'auto-évaluation.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

LE COMITÉ D'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation est réalisée par un comité regroupant au moins trois professeurs dont un qui est désigné à la présidence, un étudiant de premier cycle, un étudiant de cycle supérieur s'il y a lieu, et un membre du personnel concerné. Tous sont nommés par le directeur de l'unité responsable des programmes qui font partie du dossier.

Le comité dispose de deux trimestres pour élaborer un projet de rapport. Celui-ci doit consacrer au moins trois pages à chaque programme évalué, et proposer un plan quinquennal de développement indiquant les moyens qui seront déployés au cours des cinq prochaines années pour augmenter leur pertinence et leur qualité. Le comité doit expliquer, par ailleurs, les liens qui existent entre la stratégie proposée et les plans de développement académique de la faculté et de

l'Université. Il doit également présenter une série de recommandations numérotées.

Le projet de rapport doit être soumis aux professeurs, aux étudiants et au personnel concernés afin que leurs commentaires soient pris en compte dans la version finale qui sera transmise pour vérification au responsable de l'évaluation périodique des programmes et au vice-doyen ou à l'adjoint affecté à ce dossier.

Le rapport d'auto-évaluation est ensuite remis aux membres du comité institutionnel et aux experts externes.

LES EXPERTS EXTERNES

La politique de l'Université Concordia prévoit l'intervention d'au moins deux experts externes pour chaque dossier d'évaluation. Elle confie au directeur de l'unité ou du département le soin de transmettre une liste de candidats potentiels au vice-doyen ou à l'adjoint affecté au dossier de l'évaluation. Après avoir identifié, sur la base des curriculum vitae, deux experts qualifiés ou davantage s'il y a lieu, le vice-doyen ou l'adjoint soumet leurs candidatures à l'approbation du responsable de l'évaluation périodique des programmes et confirme les nominations.

Le vice-doyen ou l'adjoint doit ensuite organiser la visite des experts en prévoyant une rencontre avec le comité institutionnel ou ses délégués, avec des membres du comité d'auto-évaluation, ainsi qu'avec des professeurs, des étudiants, les administrateurs des programmes évalués, les doyens concernés et le responsable de l'évaluation périodique des programmes.

Les experts doivent, pour leur part, transmettre un rapport individuel au vice-doyen ou à l'adjoint, trois semaines après leur visite, et celui-ci achemine leurs avis au président du comité d'auto-évaluation, au président du comité institutionnel et au responsable de l'évaluation périodique des programmes.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

Le comité institutionnel est composé de cinq personnes, soit deux professeurs rattachés à la faculté concernée, deux professeurs provenant d'une autre faculté et un étudiant inscrit dans l'un des programmes évalués. Les nominations relèvent du responsable de l'évaluation périodique des programmes. Celui-ci voit à la mise sur pied d'un comité ad hoc pour chaque dossier d'évaluation et il en confie la présidence à un professeur qui n'est pas rattaché à la faculté concernée.

Le comité institutionnel prépare d'abord un résumé du rapport d'auto-évaluation, des avis des experts externes et des commentaires formulés par les responsables des programmes. Pour s'assurer de sa juste compréhension des enjeux du dossier, le comité peut rencontrer des membres du comité d'auto-évaluation quand il le juge opportun, et soumettre des questions précises aux experts externes, au moment de sa rencontre avec eux.

Après avoir fait la synthèse du dossier d'évaluation, le comité doit identifier les opportunités de développement et évaluer les chances de réussite du plan quinquennal proposé par chaque comité d'auto-évaluation. Son rapport doit être assorti de recommandations regroupées par ordre de priorité, en distinguant celles qui requièrent des ressources additionnelles de celles qui n'en requièrent aucune.

Son rapport est destiné au responsable de l'évaluation périodique des programmes et au vice-doyen ou à l'adjoint, qui l'achemine au comité d'auto-évaluation. Celui-ci dispose de deux semaines pour en commenter le contenu et pour proposer, s'il y a lieu, une solution de remplacement aux recommandations qui ne lui conviennent pas.

Les recommandations du comité institutionnel sont aussi examinées par le doyen de la faculté et le doyen des études supérieures et de la recherche, lorsque le dossier comprend des programmes de cycles supérieurs. Les doyens rédigent ensuite un commentaire sur chaque recommandation, en exposant les raisons pour lesquelles ils l'entérinent ou la rejettent. Ils dégagent un plan d'action qui doit s'intégrer au plan de développement académique de leur faculté et être finalisé en collaboration avec le vice-recteur exécutif aux affaires académiques.

Les recommandations finales et les plans d'action sont ensuite transmis aux directeurs de programmes, au comité institutionnel et au vice-recteur exécutif aux affaires académiques qui doit indiquer, pour sa part, quelles seront les recommandations qui seront effectivement mises en œuvre et pour quelles raisons.

L'ensemble de la documentation est ensuite regroupée par le comité institutionnel et transmise aux doyens concernés de même qu'au vice-recteur exécutif aux affaires académiques afin qu'ils puissent se référer aux recommandations retenues pour orienter leur stratégie de développement et pour déterminer l'allocation des ressources.

Le plan de développement académique est finalement acheminé au *Senate Committee on Academic Planning and Priorities (SCAPP)* qui s'assure que le mandat établi en vertu de la politique institutionnelle a été respecté. Le SCAPP ajoute également un commentaire au document à l'intention du Sénat, avant que celui-ci confie formellement la responsabilité de la mise en œuvre à la faculté concernée.

LE SUIVI

Environ un an après la fin du processus, le Comité d'auto-évaluation doit se réunir avec le doyen et le vice-doyen concernés pour mesurer le chemin parcouru et réexaminer les recommandations, en accordant une attention particulière à celles qui peuvent se concrétiser au niveau du programme sans nécessiter de ressources supplémentaires. Un compte rendu d'une page faisant état de ce suivi est inséré dans le dossier d'évaluation. Ce document est mis à la disposition de la communauté universitaire par le responsable de l'évaluation périodique des programmes.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

La politique de l'Université Concordia stipule qu'il faut distribuer un résumé d'évaluation présentant les grandes lignes des principales recommandations aux départements concernés, aux centres de recherche, aux conseils universitaires et au conseil d'administration.

1.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Le manuel d'évaluation précise que l'auto-évaluation doit donner lieu à l'examen de chaque programme, en tenant compte des éléments suivants.

L'analyse du programme : description du programme, caractéristiques particulières et innovations, clarté des objectifs de formation, admissions, taux de réussite et durée d'exécution, changements apportés au cours des cinq dernières années, collaborations et partenariats, questions de santé et de sécurité liées au programme, le cas échéant.

L'enseignement, les activités de recherche et de création du corps professoral : qualité de l'enseignement, stratégies d'évaluation, activités académiques et pédagogiques organisées sous l'égide du département, curriculum vitae de chaque membre du corps professoral.

Les étudiants : procédures d'admission, services d'orientation, d'encadrement et de mentorat, statut des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs depuis cinq ans, organisations étudiantes associées aux programmes, réalisations, analyse des réponses aux questionnaires.

Les diplômés (section optionnelle) : événements organisés à l'intention des diplômés et suivi, emploi ou statut des diplômés de premier cycle et de cycle supérieur.

Les ressources : composition actuelle du corps professoral, évolution prévue au cours des cinq prochaines années (retraites, congés sabbatiques, etc.), étudiants, personnel, laboratoires, studios et autres espaces disponibles, équipements dans les laboratoires et les studios, ordinateurs, budgets d'opération pour les programmes évalués, personnel de soutien (nombre d'employés de bureau et de techniciens, expérience, rôles et tâches en relation avec les professeurs et les étudiants).

Les experts externes doivent, pour leur part, considérer plus particulièrement: l'adéquation des compétences du corps professoral par rapport aux programmes, l'adéquation des conditions d'admission et des mesures d'encadrement; les moyens d'accroître le taux de rétention et de diplomation, la qualité des travaux de recherche des étudiants des cycles supérieurs, l'adéquation des ressources documentaires et des ressources physiques, technologiques ou numériques, le cas échéant, l'adéquation de la structure du programme par rapport aux objectifs de formation, la cohérence entre le cursus et le développement du champ disciplinaire, l'adéquation du matériel pédagogique et des stratégies d'évaluation, la pertinence institutionnelle, interuniversitaire et sociale des programmes, les opportunités de collaboration et de partenariat, la contribution des programmes à la réalisation des plans de développement académique de la faculté et de l'Université.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique intitulée *Appraisal of Academic Programmes at Concordia University* pourrait être considérée entièrement conforme aux buts et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ, si ce n'était de quelques points à préciser.

Depuis le rapport de la Commission daté de 1995, l'Université Concordia a révisé son processus d'évaluation périodique en profondeur à deux reprises afin de le centrer progressivement sur les programmes et de l'intégrer dans une opération de planification académique qui englobe l'ensemble de l'établissement.

Le *Academic Programme Appraisal Manual* constitue une adaptation fort réussie des exigences de la **Politique**. En effet, ce guide d'évaluation détaille les modalités de réalisation de chaque étape du processus, en les situant résolument dans une perspective de développement institutionnel.

Selon le processus qui s'y trouve défini, il revient au *Senate Committee on Academic Planning and Priorities* (SCAPP) d'élaborer périodiquement un exposé sur les principaux enjeux institutionnels. Chaque faculté établit sa stratégie de croissance en tenant compte de ces enjeux et des travaux de la Commission des universités sur les programmes; elle dégage aussi un plan de développement académique particulier pour chaque département qui relève de sa responsabilité, en tenant compte des résultats de l'évaluation périodique de ses programmes.

Le processus privilégie une approche décentralisée qui confie à la faculté l'entière responsabilité du suivi des recommandations qui en découlent.

Il prévoit la diffusion interne d'un résumé présentant les grandes lignes des principales recommandations. Selon les informations recueillies au moment de la visite à l'établissement, les modalités de cette diffusion relèvent du cabinet du doyen et des comités de planification, au sein des départements. Cependant, le processus ne requiert aucune forme de communication à l'extérieur de l'université qui permettrait de rendre compte publiquement des résultats de l'évaluation périodique des programmes.

La Commission aimerait attirer l'attention de l'Université sur l'importance de corriger cette situation. Elle rappelle qu'en vertu de la **Politique** de la CREPUQ, l'Université doit « prévoir la diffusion interne *et externe* des résultats de l'évaluation (forces et faiblesses, principales recommandations, etc.) » selon les modalités qui lui conviennent. Elle encourage donc la poursuite de la réflexion qui s'est déjà engagée en vue d'atteindre cet objectif d'ouverture et de transparence.

Selon le calendrier institutionnel d'évaluation, le déploiement du cycle en cours couvre la période 1999-2006, reflétant ainsi l'intention qu'a l'établissement de

respecter la limite de sept ans fixée par sa politique pour l'examen périodique de tous ses programmes. De plus, ce calendrier prévoit l'évaluation de l'ensemble des programmes reliés à des disciplines apparentées, au cours d'une même période de temps.

Tous les programmes conjoints auxquels l'Université Concordia participe sont également inscrits à ce calendrier. La Commission estime qu'il serait cependant souhaitable d'ajuster la politique institutionnelle à l'occasion de la prochaine révision afin d'indiquer que les modalités d'évaluation de ces programmes doivent être définies dans les protocoles d'entente et autres documents pertinents, conformément à la **Politique** de la CREPUQ.

Il importe, en effet, qu'aucun programme conjoint ne soit oublié dans le processus d'évaluation périodique et que le partage de la responsabilité permette d'éviter les dédoublements.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

Le processus d'évaluation mis en place à l'Université Concordia requiert que tous les programmes d'une même unité soient examinés simultanément. Cette exigence a l'avantage de permettre à l'unité qui le souhaite d'effectuer sa propre évaluation au cours de cette opération.

La Commission a constaté, à l'examen des trois dossiers retenus pour vérification (psychologie, cinéma, sciences de l'exercice), que cette évaluation se réalise en se référant directement au guide d'évaluation périodique des programmes qui accompagne la politique institutionnelle, guide dont les membres ont reconnu l'excellence.

Les rapports d'auto-évaluation examinés respectent dans l'ensemble les critères énoncés dans le guide. Il en est de même pour les avis des experts externes, qui sont sélectionnés selon les modalités établis pour assurer leur indépendance. Enfin, les comités institutionnels exerçent le rôle qui leur est attribué, à savoir faire la synthèse du dossier d'évaluation et formuler des recommandations.

La Commission a noté, d'autre part, que les chargés de cours sont invités à participer au processus.

La Commission a également constaté que le processus encourage le dialogue entre les différents groupes concernés. Cette façon de faire constitue un gage additionnel d'assiduité dans le suivi des recommandations et devrait permettre d'atteindre l'objectif premier de toute l'opération, à savoir l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes.

Comme le cycle d'évaluation actuellement en cours à l'Université Concordia se poursuivra jusqu'en 2006, la Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient, à son avis, une attention particulière au cours du traitement des prochains dossiers.

La Commission a noté qu'aucun des rapports d'auto-évaluation examinés ne considère les stratégies d'enseignement et celles de l'évaluation des apprentissages. Lors de la visite à l'établissement, chaque département a cependant fait état des particularités de ses approches pédagogiques, de ses mesures d'encadrement, de l'intégration des technologies éducationnelles et d'autres moyens qui sont mis en œuvre pour assurer le meilleur enseignement possible aux étudiants.

La Commission est consciente que le critère concernant l'adéquation des stratégies d'enseignement et d'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs des programmes constitue un ajout récent à la politique institutionnelle, mais elle considère qu'il s'agit là d'une dimension importante de l'évaluation périodique des programmes, qui ne saurait être négligée.

La Commission estime, par ailleurs, que les résultats des consultations par questionnaire auprès des étudiants pourraient être analysés de façon plus approfondie. Elle croit aussi qu'il pourrait être avantageux de solliciter le point de vue des diplômés dans le cadre d'une consultation structurée, plutôt que par des échanges informels entre professeurs et anciens étudiants. Cette façon de faire permettrait sans doute d'assurer une meilleure prise en compte du critère de pertinence sociale au cours du processus.

Enfin, lorsque l'expertise externe soulève des interrogations au sujet de la définition et de la structure de certains programmes (concentrations, options, etc.), il serait sans doute utile que le comité institutionnel en fasse état dans son rapport.

3. RECOMMANDATIONS

Les propositions qui suivent sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi à l'occasion des travaux de la Commission, et dans la perspective de l'amélioration du processus qui est en place dans l'établissement.

La Commission recommande que :

- l'Université Concordia explicite, en conformité avec la **Politique** de la CREPUQ, les modalités de diffusion externe des résultats de l'évaluation périodique des programmes (forces et faiblesses, principales recommandations), dans une perspective de transparence,
- et qu'elle précise, dans les protocoles d'entente, les modalités d'évaluation périodique des programmes offerts en collaboration avec d'autres établissements.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation périodique, la Commission invite l'Université à s'assurer que :

- le critère concernant l'adéquation des stratégies d'enseignement et d'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs du programme soit explicitement considéré dans le dossier d'évaluation.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la politique intitulée *Appraisal of Academic Programmes at Concordia University* adoptée par le Sénat au mois de décembre 1999, et la documentation afférente datée de décembre 2001. Elle reconnaît que le processus qui s'y trouve défini est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ et elle a signalé les points qui mériteraient une attention particulière, lors de la prochaine révision.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des dossiers qui ont été mis à sa disposition, et elle a pu constater que celles-ci en respectent les exigences. Elle a néanmoins signalé quelques points qui mériteraient une attention particulière, lors du traitement des prochains dossiers annoncés au calendrier d'évaluation du cycle qui est présentement en cours.

Les membres de la Commission aimeraient remercier monsieur Jack Lightstone, vice-recteur exécutif aux affaires académiques, pour son accueil chaleureux lors de leur passage à l'établissement, et souligner leur appréciation pour l'ouverture qui a caractérisé leurs échanges avec les membres de l'équipe de direction, les professeurs et les étudiants. De plus, ils souhaitent exprimer leur reconnaissance envers madame Joée Côté, coordonnatrice de l'évaluation périodique des programmes d'études, pour l'excellente collaboration qu'elle a apportée à leurs travaux et à l'organisation de leur visite.

ANNEXES

ANNEXE I COMMENTAIRES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

UNIVERSITÉ
Concordia

Bureau du vice-recteur exécutif aux affaires académiques

Montréal, le 24 mars 2003

Madame Denyse L. Dagenais
Présidente de la Commission de vérification
de l'évaluation des programmes
Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200
Montréal, (Québec)
H3A 3C6

Madame la Présidente,

Je vous remercie de m'avoir transmis le rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes. Comme je l'ai déjà dit aux membres de la Commission lors de leur visite dans notre établissement, leur travail est grandement apprécié et nous sommes les premiers à tirer profit de leur expérience et de leurs conseils.

Nous avons étudié à fond le *Projet d'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université Concordia*, en date du 13 février 2003, et n'y avons trouvé aucune erreur relativement à nos politiques et modalités de mise en oeuvre. L'Université appliquera intégralement les recommandations formulées dans la section 3 par la Commission.

Pour ce qui est de la première recommandation qui veut que les résultats de l'évaluation soient publiés sous forme succincte et accessibles au grand public, nous avons déjà pris les mesures pour y donner suite et les résumés seront effectivement affichés sur notre site web.

En ce qui concerne les recommandations 2 et 3, nous comptons entamer immédiatement les discussions nécessaires à l'interne et avec les autres établissements pour procéder à la révision de nos modalités dans les meilleurs délais possibles.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, avec mes remerciements réitérés pour l'aide éclairée que nous apporte la Commission, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jack Lightstone
Vice-recteur exécutif aux affaires académiques

ANNEXE II MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Présidente : Madame Denyse L. Dagenais

Membres : Monsieur Claude Hamel

Monsieur Norman Henchey

Monsieur Vincent Lemieux

Monsieur Jean-Pierre Wallot

ANNEXE III LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

L'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Concordia (Commission de vérification de l'évaluation des programmes, janvier 1995)

Procedural Guidelines for Periodic Appraisal of Academic Units (version amendée et approuvée par le Sénat le 8 mars 1996)

Appraisal of Academic Programmes at Concordia University (politique adoptée par l'Assemblée des gouverneurs et par le Sénat, le 11 décembre 1999)

University Academic Program Appraisal Manual (Université Concordia, édition de mars 2000)

University Academic Program Appraisal Manual (Université Concordia, édition de décembre 2001)

Dossier d'évaluation périodique des programmes du département des sciences de l'exercice (BSc Major in Exercise Science, BSc Specialization in Athletic Therapy, BSc Specialization in Clinical Exercise Physiology, BSc Specialization in Exercise Science), janvier 2001-septembre 2002

Dossier d'évaluation périodique des programmes du département de psychologie (B.A. Major, Specialization, Honours, B.Sc. Major, Specialization, Honours, M.A. Psychology, Ph.D. Psychology), avril 2001-septembre 2002

Dossier d'évaluation périodique des programmes de l'École de cinéma Mel Hoppenheim (BFA Film Animation, BFA Film Studies, MA Film Studies, BFA Film Production, MFA Studio Arts (Film Production Option)), mars 2001-septembre 2002

ANNEXE IV DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Le mercredi 6 novembre 2002
1463, rue Bishop, pavillon Bishop Court, (BC-213 et 226), Montréal

8 h **Rencontre avec la direction universitaire**
Jack Lightstone, vice-recteur exécutif aux affaires académiques
Elizabeth Saccá, doyenne des études supérieures, responsable de l'évaluation périodique des programmes (au moment du traitement des dossiers examinés par la Commission)
Maureen Gowing, professeure adjointe, département de comptabilité, responsable de l'évaluation périodique des programmes

8 h 45 **Rencontre avec la direction facultaire**
Brian Foss, doyen associé de la faculté des beaux-arts
Johanne Locke, vice-doyenne de la faculté des arts et des sciences
Elizabeth Saccá, doyenne de la faculté des études supérieures
Martin Singer, doyen de la faculté des arts et des sciences

9 h 30 **Département des sciences de l'exercice**
William Sellers, professeur agrégé, directeur du département
David Jones, instructeur de laboratoire
Shiping Ma, professeur agrégé
David Paris, professeur agrégé

10 h 15 **Pause**

10 h 30 **Département de psychologie**
June Chaikelson, professeure titulaire, directrice du département
Anna-Beth Doyle, professeure titulaire, responsable du programme de doctorat
Michael von Grunau, professeur titulaire
Kathleen O'Connell, administratrice
Dolores Pushkar, professeure titulaire, responsable du programme de maîtrise
Robert Turnbull, professeur adjoint, conseiller au premier cycle

11 h 15 **Département de sciences de l'exercice : étudiants**
Kyle Kemp, président de l'association des étudiants en sciences de l'exercice
Christy Nichol, premier cycle
Hélène Pinet, cycle supérieur

11 h 30 **Département de psychologie : étudiants**
Natacha De Genna, cycle supérieur
Nathalie de la Haye Duponsel, vice-présidente de l'association des étudiants de premier cycle en psychologie
Philippe Gilchrist, vice-président de l'association des étudiants de premier cycle en psychologie

12 h **Pause déjeuner**

13 h 30 École de cinéma Mel Hoppenheim
Jean-Claude Bustros, professeur adjoint, chef de section en production
Richard Kerr, professeur agrégé, responsable du programme de maîtrise ès beaux-arts en production
Amely Jurgenliemk, administratrice
Martin Lefebvre, professeur agrégé, chef de section et responsable du programme de maîtrise en études cinématographiques
Cilia Sawadogo, professeure adjointe, chef de section en animation

14 h 15 Comité institutionnel pour le dossier de l'École de cinéma Mel Hoppenheim
Brian Foss, professeur agrégé, département d'histoire de l'art
Alan Hochstein – professeur agrégé, département de finance
Monika Kin Gagnon, professeure agrégée, département de communication

14 h 45 Comité institutionnel pour le dossier de sciences de l'exercice :
Abraham Brodt, professeur agrégé, département de finance
Kevin Pask, professeur adjoint, département d'anglais
Comité institutionnel pour le dossier de psychologie :
Catherine Bolton, professeure agrégée, département d'études anciennes, langues modernes et linguistiques
Adam Krzyzak, professeur agrégé, département d'informatique

15 h 15 École de cinéma Mel Hoppenheim : étudiants
Vincent Champagne, premier cycle
Korbett Matthews, cycle supérieur

15 h 30 Séance de travail de la Commission

16 h Bilan
Jack Lightstone, vice-recteur exécutif aux affaires académiques
Elizabeth Saccá, doyenne des études supérieures, responsable de l'évaluation périodique des programmes (au moment du traitement des dossiers examinés par la Commission)
Joée Côté, coordonnatrice de l'évaluation périodique des programmes